

Dossier n° DD/2023/567

Référence SPW-ARNE: DSD/DAS/MBE/Sorties 2025/977 N° Dossier DAS: 1262/3/MPA1

AVIS D'ANNONCE DE PROJET PROJET D'ASSAINISSEMENT

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols, le Service public de Wallonie – Direction de l'Assainissement des Sols est saisi d'une demande de projet d'assainissement.

Cette demande est introduite par la srl ExxonMobil Petroleum & Chemical, Polderdijkweg 3 à 2030 ANVERS. Le terrain concerné est situé rue de l'Hôpital 87 à 4100 Seraing (ESSO SERAING), et cadastré SERAING septième division, section G, n° 699 L 3.

Le projet consiste en un projet d'assainissement de la station-service « ESSO SERAING ».

Le dossier peut être consulté, uniquement sur rendez-vous pris au plus tard 24 heures à l'avance, durant la période d'annonce,

- au Service de l'urbanisme place Kuborn 5, 4100 SERAING,
- par courriel : enquete@seraing.be
- par téléphone : 04/330.86.20.

Date d'affichage	Date d'ouverture	Lieu, date et heure	Les observations écrites peuvent être adressées :
de la demande	de l'enquête	de clôture de l'enquête	
Le 5 février 2025	Le 10 février 2025	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING <u>Date de clôture :</u> 26 février 2025 <u>Heure de clôture</u> : 20h00	Par courrier ordinaire: Collège communal – place Communale 8, 4100 SERAING ou Par courrier électronique: enquete@seraing.be

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'annonce de projet.

Les pièces du dossier pour consultation sont accessibles via le lien suivant : https://bit.ly/4hnJiFK

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : la srl ExxonMobil Petroleum & Chemical - Courriel : mike.verlaat@exxonmobil.com - Tél : +31 6 10 56 75 45 ou après de la Direction de l'Assainissement des Sols du Service Public de Wallonie, avenue Prince de Liège, 15, 5100, NAMUR.

SERAING, le 5 février 2025.

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, (délégation du 15 octobre 2024 CDLD art. L1132-4)

LA BOURGMESTRE,

F. CASTELLI

D. GÉRADON